

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 25 février 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 25 février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune d'AUBAS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Conseil de la Mairie d'Aubas, sous la Présidence de Madame DUPUY Valène, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 9

Ayant donné pouvoir : 4

Votants : 13

Date de convocation le **17 février 2022**

Présents :

Mme DUPUY Valène, Mr BODIN Jean-Michel, Mme CHANQUOY Véronique, Mme COUSIN Élisabeth, Mr DESCAMP Jean Marie, Mr GENEAU Philippe, Mme DELTEIL Stéphanie, Mme BON Amélie,

Excusés : Mme RODRIGUES Marine (donne pouvoir à Mme CHANQUOY Véronique), Mme LE DIGABEL Laetitia (donne pouvoir à Mme DARZACQ Vanessa), Mr GALINAT Arthur (donne pouvoir à Mme BON Amélie), Mr BENOITON Olivier (donne pouvoir à M. Jean-Michel BODIN),

Absent : Mr CHANET Jean-Pierre, Mr TRIGNOL François,

Secrétaire de séance : Mme DARZACQ Vanessa

Délibération n° 2022-013

LOGEMENT

Objet : AFFECTATION DU RESULTAT

Madame le Maire annonce à l'assemblée les résultats à la clôture de l'exercice 2021, et, après en avoir délibéré le Conseil décide d'affecter les résultats de l'exercice 2021 comme suit :

I- FONCTIONNEMENT	
1. Résultat reporté (2020)	31 595.25
2. Résultat de l'exercice (2021)	13 255.43
3. Situation nette au 31/12/2021	44 850.68

IV- INVESTISSEMENT	
4. Résultat reporté (2020)	- 11 873.25
5. Résultat de l'exercice (2021)	4 403.90
6. Situation nette au 31/12/2021 (à reporter ligne 001 du budget d'investissement de l'exercice suivant)	- 7 469.35
7. Restes à réaliser Dépenses	0
8. Restes à réaliser Recettes	0
9. Solde des restes à réaliser	0
10. Résultat d'investissement après incorporation des restes à réaliser (somme des lignes 6 et 9)	- 7 469.35
III-AFFECTATION du résultat de fonctionnement (ligne 3 – à réaliser par émission d'un titre au compte 1068)	
11. Obligatoire : pour le montant du déficit d'investissement constaté (ligne 10 mais dans la limite de l'excédent de fonctionnement constaté ligne 3)	7 469.35
12. Facultative : affectation à la section d'investissement au-delà du déficit figurant ligne 10 (dans la limite de l'excédent de fonctionnement subsistant après affectation obligatoire portée ligne 11)	0
13. Total du titre au compte 1068 (ligne 11 et 12)	7 469.35
14. Résultat de fonctionnement à reporter ligne 002 du budget de l'exercice (affectation au compte 1068 déduite – ligne 3 moins ligne 13)	37 381.33

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **vote pour à l'unanimité** des membres présents.

Le Maire
Valène DUPUY

Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission
en Préfecture, le
Et de la publication, le

Le Maire
Valène DUPUY